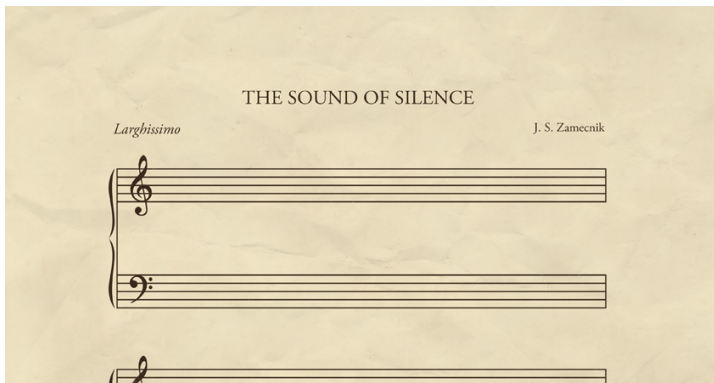




# RELAIS - INTERESSEMENT/1

## « THE SOUND OF SILENCE »



Le premier tour de la négociation portant sur l'intéressement a eu lieu ce mardi 21 Mai. Pour être légalement valable un accord doit être conclu avant fin Juin, ce qui implique un timing serré pas vraiment propice à une négociation sereine. Si un accord est trouvé, il s'appliquera à toute la société Relais pendant les 3 prochaines années, et définira les modalités selon lesquelles les salariés pourront recevoir ou pas, une

prime défiscalisée dont nous rappelons qu'elle ne constitue pas du salaire, en fonction des résultats de l'entreprise et des magasins.

Ces dernières années nous avons tous assisté à la mise en place d'une mécanique bridée, qui a plafonné les plus gros gains aux alentours de 700€, avec une espérance moyenne autour de 400€, bien loin des gains d'antan...

Pour cette première réunion la direction s'est contentée de recueillir les éléments de réflexions des syndicats. Pour notre organisation nous avons demandé

- **une augmentation de l'enveloppe dédiée à l'intéressement** qui est de à peu près 1 200 000€ aujourd'hui. Augmenter le montant alloué à l'intéressement reste le moyen le plus efficace d'augmenter les gains des salariés. Une stagnation de l'enveloppe conduirait mathématiquement à des montants équivalents à ce que nous connaissons aujourd'hui à moins de connaître une saignée dans les effectifs que personne ne souhaite, du moins du côté syndical.

En accord avec la majorité des autres syndicats nous avons aussi porté

- **une réflexion sur l'introduction du niveau régional dans le calcul des résultats économiques** afin d'avoir plus de solidarités entre les magasins.

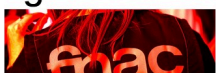
Enfin, nous avons demandé

- **la prise en compte du volume du chiffre d'affaires pour le calcul de l'intéressement**, qui lui seul prend en compte l'activité omnicanal.

La direction doit revenir vers nous avec toutes les réponses à nos questions le 4 Juin mais nous a déjà indiqué vouloir maintenir l'indicateur NPS dans le calcul de l'intéressement, choix que nous goutons peu. D'une part parce que le faible taux de réponse rend cet indicateur peu fiable et d'autre part parce qu'il reflète très peu le travail des salariés..

Enfin, il est à noter que **la négociation s'est faite sans la CFTC**, deuxième syndicat Fnac relais en terme de représentativité. En effet, **ces derniers qui sont visiblement plus à l'aise sur les réseaux sociaux**, ont semblé t il fait **voeu de silence face à la direction. A chacun sa manière de défendre les intérêts collectifs des salariés..... A suivre**

[cgtnac.com](http://cgtnac.com)



[facebook.com/cgtnac/](https://facebook.com/cgtnac/)



[twitter.com/CgtFnac](https://twitter.com/CgtFnac)



cgtnac

